

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 29 mars 2013-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints,
MM. Frédéric Jacquelin, Ludovic Barnay, Sylvain Labille, Mme Murielle Boucher-

Excusé : M. Jacques Brouwet-

Absents : MM. Pascal Gibert, Bernard Santiana, Mme Catherine Mortelecque-

Secrétaire de séance : M. Sylvain Labille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le compte-rendu du 08 mars 2013.
- Approuve, en l'absence du Maire, à l'unanimité, le compte administratif 2012, celui-ci étant conforme au compte de gestion 2012 du Percepteur-
- Approuve, en l'absence du Maire, à l'unanimité, le compte administratif 2012- budget annexe du lotissement, celui-ci étant conforme au compte de gestion 2012 du Percepteur-
- Décide de maintenir le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2013-
- Décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :
 - Fonctionnement dépenses et recettes : 386 086€
 - Investissement dépenses et recettes : 106 900€
- Décide, à l'unanimité, de voter le budget annexe du lotissement 2013 qui s'équilibre comme suit :
 - Fonctionnement dépenses et recettes : 400 000€
 - Investissement dépenses et recettes : 200 000€
- Décide, à l'unanimité, l'acquisition de panneaux directionnels, et de panneaux de priorité et danger, notamment pour indiquer le passage de piétons et de cavaliers. Une subvention au titre des amendes de police sera demandée-
- décide l'implantation d'un columbarium au sein du cimetière.
- demande que l'électrification de la ligne Nevers-Chagny et la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique soient inscrites en priorité n°1 dans le futur Schéma National des Infrastructures de Transports dont la révision a été engagée par M. Frédéric Cuvillier, Ministre Délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les Adjoints,

Les Conseillers,


Le Maire,
Jean-Baptiste PIERRE.